



Liberté Égalité Fraternité

IA-IPR

Inspection d'académie - Inspection pédagogique régionale

Affaire suivie par : Isabelle MAGNIN

Secrétariat : Marion YAHIA Tél : 03 80 44 87 05

Mél: corpsdinspection2@ac-dijon.fr

2 G rue Général Delaborde BP 81 921 21019 Dijon cedex Dijon, le 10 septembre 2023

Isabelle MAGNIN IA-IPR d'éducation musicale et chant choral,

à

mesdames et messieurs les professeurs

s/c de mesdames et messieurs les proviseurs de lycée et lycée professionnel mesdames et messieurs les principaux de collège mesdames et messieurs les directeurs des établissements privés

Objet : Lettre de rentrée Éducation musicale 2023-2024

En ce début septembre, je souhaite à chacun d'entre vous une excellente rentrée, espérant que la pause estivale vous a permis de vous ressourcer pleinement afin d'aborder l'année scolaire avec dynamisme et enthousiasme pour relever de nouveaux défis et mettre en œuvre les projets pédagogiques imaginés.

Pour certains ce sera l'occasion de découvrir un nouvel établissement, de nouvelles équipes, pour d'autres - lauréats de concours que je félicite pour leur réussite, néo-contractuels, étudiants contractuels alternants – l'entrée dans la ou une nouvelle vie professionnelle. La réforme liée au recrutement a, depuis deux années, conduit à l'accueil d'étudiants et de stagiaires sous différents statuts (étudiants M1 et M2, SOPA ou alternants, stagiaires temps plein ou mi-temps) Je tiens à remercier tout particulièrement les collègues accueillant et accompagnant ces jeunes professeurs, et dont l'engagement sans faille contribue au développement de leurs compétences professionnelles ou de leur réussite aux concours.

1/ L'éducation musicale et chant choral au service des apprentissages, de la réussite et de l'épanouissement des élèves

La circulaire de rentrée met l'accent sur la lutte contre le harcèlement, l'acquisition des savoirs fondamentaux et la réussite dans les apprentissages, la lutte contre les inégalités sociales, l'épanouissement de chaque élève. Chacun d'entre vous a une responsabilité dans le développement de ces différents objectifs, visant l'excellence, l'égalité des chances, le bien-être.

Je m'attarderai sur quelques éléments de cette circulaire en les déclinant sous le prisme de notre discipline :

• Permettre à chacun d'acquérir les savoirs fondamentaux :

Chacun pourra au quotidien contribuer à leur développement, en veillant à travailler l'expression orale, l'argumentation, la structuration d'un propos, compétences constituantes du référentiel disciplinaire (notamment au sein du champ 4 « échanger, partager, argumenter, débattre »). Les formations conduites sur le développement des compétences langagières ont permis d'enrichir votre réflexion professionnelle, d'aborder une diversité de stratégies pédagogiques dont chacun peut aisément s'emparer.

• Permettre aux élèves d'aller au bout de leurs potentialités, (...) en leur proposant une diversité de parcours conforme à leurs aspirations :

Dans la continuité de l'enseignement de l'éducation musicale au collège et dans la perspective de l'enseignement supérieur, les enseignements musicaux au lycée concourent à l'enrichissement des compétences travaillées en amont et à la diversification de leur parcours. Le choix réfléchi et personnalisé de trois spécialités singulières et complémentaires, le suivi d'un enseignement optionnel, permet aux élèves de construire un parcours répondant à leur projet professionnel.

J'invite donc chaque enseignant de collège à se rapprocher des collègues de lycée afin de travailler à la valorisation de ces enseignements, aux modalités d'information auprès des élèves et de leurs familles au profit d'une orientation réussie, les professeurs de lycée à renforcer les canaux d'information auprès des élèves de seconde, et chacun d'entre vous à développer des projets pédagogiques associant le public de collège et de lycée.

• Permettre à chacun de s'épanouir et d'avoir toute sa place à l'école

Je soulignerai ici l'importance des pratiques vocales dans le développement de la confiance, l'épanouissement, le bien-être des élèves, que ce soit au sein du cours hebdomadaire ou de l'enseignement facultatif de choral. Trouver sa place dans un collectif, y prendre des responsabilités (interpréter un passage en soliste, argumenter un choix d'interprétation, proposer des choix artistiques dans la réalisation du projet musical, ...), se produire sur une scène y contribue en effet de façon singulière.

Dans cette perspective, le Plan Académique de Formation privilégiera une formation à public désigné qui s'inscrit dans cet objectif de formation des élèves intitulée : VOIX EN SCENE : la pratique vocale et scénique comme vecteur de développement de compétences artistiques et psycho-sociales (cf descriptif ci-dessous).

2/ Focus disciplinaire

• PAF 2023-2024:

L'offre de formation est publiée en ligne sur le site académique : https://www.ac-dijon.fr/offre-de-formation-2023-2024-128171

Les catalogues sont téléchargeables et consultables en ligne. Seules les formations à candidature individuelle y figurent.

Pour la discipline, le plan de formation 2023-2024 est essentiellement composé de formations à public désigné : une formation voix dont la très grande majorité d'entre vous pourra bénéficier, une formation professeurs de lycée, une formation contractuels (composée de différents modules), une formation de formateurs et de tuteurs (composée de différents modules). J'engage tous les collègues qui y seront convoqués à y participer.

En 2022-2023 de nombreux modules à candidatures individuelles étaient axés sur les pratiques collectives (le travail de la polyphonie (avec Catherine BERTHAULT), création d'accompagnements, jeux vocaux (avec Jeanne DAMBREVILLE) accompagnement de la mue (avec Astrid Cottet).

La formation 23-24 VOIX EN SCENE: la pratique vocale et scénique comme vecteur de développement de compétences artistiques et psycho-sociales s'inscrit dans la continuité des précédentes, dans une logique de construction de parcours de formation et de réponse aux besoins diagnostiqués et exprimés à public désigné. Animée par Didier GROJSMAN, fondateur et directeur artistique du Chœur de Scène du CREA, cette formation permettra d'aborder une diversité de démarches pédagogiques centrées sur le travail de l'interprétation (statique ou mise en espace), le développement de la prise d'initiative des élèves et plus largement des compétences psycho-sociales mises en jeu lors de la réalisation de projets musicaux (au sein du cours hebdomadaire ou de l'enseignement facultatif de chant choral). Elle se déroulera à l'échelle départementale et concernera la très grande majorité d'entre vous. Je vous engage à réserver dès à présent les dates suivantes (deux journée consécutives) afin de pouvoir y participer. Les lieux sont encore à préciser :

- département de la Côte d'Or : 26 et 27 mars (probablement Dijon à confirmer) ;
- département de la Nièvre : 8 et 9 novembre (probablement Nevers à confirmer) ;
- département de Saône et Loire : 2 et 3 mai (probablement Chalon/Saône à confirmer) ;
- département de l'Yonne : 6 et 7 décembre (probablement Auxerre à confirmer).

Concernant les formations à candidatures individuelles :

À partir de cette année, les inscriptions se font via une nouvelle plateforme SOFIA-FMO accessible dans l'onglet « formation » du PIA. Elles peuvent également être effectuées tout au long de l'année. Les informations concernant les différentes formations étant évolutives, je vous encourage à vous abonner afin de recevoir les compléments au fur et à mesure (dates, lieux, ...) et ainsi choisir dans un temps ultérieur de vous inscrire ou non. L'abonnement n'engage à rien, il permet pour vous d'être informés en temps réel, pour les formateurs et inspecteurs d'avoir une lisibilité des personnes potentiellement intéressées.

Les trois offres disciplinaires dont vous trouverez le détail en ligne sont les suivantes :

- Les usages du numérique en éducation musicale ;
- L'évaluation au collège en éducation musicale ;
- Musique et cerveau : les impacts en matière de cognition et d'éducation positive.

RDVC

Les collègues éligibles pour la campagne 2023-2024 ont d'ores et déjà été informés via I-Prof. Quelle que soit la date qui sera fixée, je les invite à anticiper ce rendez-vous et notamment l'entretien en s'appuyant sur le « document de référence de l'entretien » figurant dans le guide du rendez-vous de carrière. Tout document visant à éclairer vos pratiques et votre parcours professionnels n'en rendra les échanges que plus constructifs.

Je rappelle que, en complément de ces rendez-vous obligatoires, d'autres occasions de vous accompagner dans votre carrière pourront vous être proposées ou être formalisées suite à des besoins exprimés de votre part (visites conseils, formations, temps d'échange au sein d'un établissement ou sous forme de visio, rdv avec la cellule des ressources humaines, ...) je vous invite donc à me solliciter également si nécessaire.

Inspection d'académie - Inspection pédagogique régionale Affaire suivie par : Isabelle MAGNIN

Tál . 02 90 44 97 05

Tél: 03 80 44 87 05

Mél: corpsdinspection2@ac-dijon.fr

2 G rue Général Delaborde

BP 81 921

21019 Dijon cedex

· L'enseignement facultatif de chant choral

- retour sur l'enquête nationale :

Tout d'abord je souhaite une fois encore vous remercier ainsi que vos chefs d'établissement qui ont parfois dû prendre le relais, pour votre engagement. C'est à nouveau l'ensemble des collèges qui a répondu à cette enquête, me permettant ainsi de disposer d'une photographie académique précise au bénéfice de votre accompagnement. U Quelques chiffres :

- 88% des établissements proposent un enseignement facultatif de chant choral, ce qui permet de souligner le dynamisme de ces pratiques collectives sur notre territoire. Le taux est toutefois en légère baisse, légèrement inférieur à la moyenne nationale, la différence étant plus marquée dans le privé (très inférieur) que dans le public (sensiblement équivalent). Des efforts conjoints peuvent par conséquent encore être effectués pour tendre vers la mise en place d'un enseignement facultatif de chant choral dans chaque établissement. Je reste pour cela à vos côtés pour vous accompagner.
- un nombre d'élèves participant à cet enseignement (9%) très supérieur à la moyenne nationale (7.3%) Ces deux chiffres permettront d'apprécier l'effectif de la chorale de votre établissement et de mesurer l'éventuelle marge de progression. Plutôt que de s'attacher au seul nombre d'élèves inscrits (parfois peu représentatif dans un établissement de petite taille), il conviendrait de croiser avec le pourcentage/nombre totale d'élèves : on pourra en effet considérer qu'une chorale constituée d'environ 8% de l'effectif global de l'établissement se situe dans une bonne proportion.
- 2 Des points qui demeurent perfectibles, parmi lesquels plus particulièrement :
 - la mise en place d'un enseignement effectif de 72H annuels en face à face élève conduisant par conséquent à formaliser un projet pédagogique, support d'échanges avec vos chefs d'établissement ;
 - le suivi des élèves : place de cet enseignement dans le bulletin scolaire, évaluation des compétences et bonification au DNB.

Rappel : une <u>page dédiée</u> sur le site disciplinaire vous permet de disposer de différentes ressources qui pourront vous éclairer sur cet enseignement.

- le répertoire des projets chorals :

Musique populaire ou savante, création, comédie musicale, œuvre intégrale ou compilation thématique, La diversité des répertoires qui s'offre à vous doit vous permettre de renouveler la nature des projets élaborés, de les penser pour le public d'élèves inscrits. Différents sites méritent d'être consultés pour ouvrir le champ des possibles.

Pour mémoire, au printemps 2022 s'est tenue pour la première fois la **Pépinière des compositeurs**, impulsée par la FNCS en partenariat avec l'Académie musicale de Villecroze. Compositrices et compositeurs de renom se sont réunis en binômes de composition avec des professeures et professeurs d'EMCC. Leur mise en musique de textes littéraires du répertoire donnera la possibilité aux professeurs de créer avec leurs élèves les chansons ainsi composées désormais à la disposition des enseignants. Cécile DEVAUTOUR, professeure dans la Nièvre a pu participer à cette académie. Elle est intervenue à différentes reprises en 2022-2023, pour présenter le répertoire dont chacun peut s'emparer, intégralement ou partiellement, afin de construire un projet fédérateur. Les coordonateurs départementaux ont bénéficié d'une présentation de sa part et se tiennent à votre disposition, tout comme notre collègue et moi-même pour vous conseiller et accompagner. Vous pourrez accéder au padlet de la pépinière des compositeurs en cliquant sur ce lien.

- la <u>coordination départementale pour le chant choral</u> : Alexandra FOURNIER (21), Sophie ARNOULT et Marie-Catherine PILLOT (58), Éric MARTIN (89). La mission pour le département 71 est à pourvoir, les collègues intéressés sont invités à se manifester dans les meilleurs délais. Je remercie l'ensemble des coordonnateurs et coordonnatrices pour le travail de qualité effectué facilitant la mise en œuvre de vos projets respectifs.

• La préparation à l'agrégation interne

La première année de mise en place d'une formation inter-académiques a été couronnée de succès lors de la session 2023, fruit d'une préparation de qualité et de l'engagement des préparationnaires. Les collègues qui ont fait part de leur souhait de s'inscrire au concours seront convoqués en tant que public désigné. J'encourage ceux qui hésitent encore à s'impliquer dans cette préparation à anticiper par la lecture des rapports de jury et à me solliciter afin de préparer une éventuelle inscription l'an prochain. À noter que le travail conséquent nécessite un engagement de votre part et une étude de votre emploi du temps avec votre chef d'établissement de telle sorte de libérer ½ journée sans impact sur les heures d'enseignement dues aux élèves.

Recrutement contractuels

De nombreux contractuels ont été recrutés l'an passé ou le sont en ce début d'année. Un accompagnement pédagogique important est mis en place (formations, immersions, tutorat) afin de faciliter leur prise de fonction. Je remercie les collègues de proximité sollicités pour leur accueil ponctuel et les échanges avec ces jeunes enseignants. Afin d'élargir ce vivier, je vous serais gréé de bien vouloir relayer auprès de vos contacts ou connaissances l'information suivante mise en ligne sur le site de l'académie :

https://www.ac-dijon.fr/recherchons-enseignantes-contractuelles-d-education-musicale-et-chant-choral-en-college-128889

Inspection d'académie - Inspection pédagogique régionale

Affaire suivie par : Isabelle MAGNIN

Tél: 03 80 44 87 05

Mél : corpsdinspection2@ac-dijon.fr

2 G rue Général Delaborde

BP 81 921

21019 Dijon cedex

• Formateurs - professeurs missionnés

- Appui à l'inspection : Catherine BERTHAULT ;
- IAN interlocuteur académique pour le numérique webmestre : David KAESER ;
- INSPE : Nadège LEMONNIER, coordonnatrice de parcours et Formatrice Académique, secondée dans cette mission par Amélie POIRIER, Catherine BERTHAULT et Thomas FORESTIER.

Je vous rappelle que les listes de diffusion départementales sont les vecteurs privilégiés pour la diffusion des informations institutionnelles. Il convient donc de consulter régulièrement votre messagerie académique pour l'accès à ces informations et de privilégier son utilisation pour toute communication professionnelle.

Je vous renouvelle ma confiance pour poursuivre le travail engagé sur l'ensemble des missions qui sont les vôtres et vous assure de ma disponibilité et présence à vos côtés pour vous accompagner tout au long de l'année et à tout moment de votre carrière.

Excellente année scolaire à toutes et tous.

L'IA-IPR Éducation musicale et chant choral Isabelle MAGNIN

Inspection d'académie - Inspection pédagogique régionale Affaire suivie par : Isabelle MAGNIN

Tél: 03 80 44 87 05

Mél : corpsdinspection2@ac-dijon.fr 2 G rue Général Delaborde

BP 81 921